

La certification CGPC est-elle vraiment utile ?

13 juillet 2007

La certification permet au professionnel de prouver l'actualisation de ses compétences. Son défaut de notoriété réduit toutefois son intérêt en matière de recrutement. Face aux réformes législatives telles que la directive européenne sur les marchés financiers (Mifid) ou les lois de finance qui font et défont les dispositifs fiscaux chaque année, les acteurs de la gestion de patrimoine sont contraints de revoir régulièrement leur copie. Se tenir au courant des dernières évolutions n'est donc pas un vain exercice.

24 pays reconnaissent la certification CGPC

Sur la base de ce constat, ont été mis en place, il y a à peine 10 ans, les conseils en gestion de patrimoine certifiés (CGPC). A ce jour, 1.800 professionnels - qu'ils soient conseiller patrimonial des réseaux bancaires, courtier en assurance, avocat ou encore notaire -, sont titulaires de la certification, qui est à renouveler chaque année. Pour ce faire, 60 heures de formation étalées sur deux ans sont requises. Ainsi, 200 titulaires n'ont pas obtenu leur renouvellement en 2007.

Faute de n'avoir pas tenu à jour leurs connaissances ou ayant changé de métier. **« La certification est fortement reconnue à l'international, souligne Jean-Pierre Rondeau, président de l'association CIF-CGPC. C'est la garantie d'avoir la même expertise et la même rigueur où que vous exercez ».** A travers le monde, 24 pays délivrent ce diplôme. Aux Etats-Unis, 50.000 professionnels sont aujourd'hui certifiés et déjà près de 10.000 en Chine, après seulement deux ans.

Les banques étrangères la plébiscitent plus que les établissements français

« La certification fait peu la différence en matière de recrutement, constate toutefois Johan Brucale, chasseur de tête chez Michael Page International. *Pour les juniors, nos clients préfèrent les diplômes de gestion de patrimoine de Lyon, Clermont, Dauphine et Bordeaux. Pour les plus confirmés, l'expérience prime sur la certification* ». La certification est aussi peu connue dans l'Hexagone. Le président de CIF-CGPC en déduit qu'en France, « *au lieu de s'intéresser au savoir-faire et aux compétences, on continue de regarder en premier lieu les diplômes. Chez les anglo-saxons, c'est tout le contraire* ». Rare, en effet, sont les groupes comme Axa à s'impliquer dans l'émergence de ce label, qui reconnaît les compétences individuelles des professionnels et non celles d'une structure. Reste que cette certification peut séduire les clients. Elle leur assure en effet que les professionnels avec qui ils travaillent sont à jour de leurs connaissances. Les banques étrangères implantées en France ne s'y sont pas trompées. Elles y sont davantage réceptives que les institutions françaises.